



2022-03-16

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA RÉGIE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI**

Séance du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi, tenue en visioconférence le mercredi 16 mars 2022 à 9 h 30.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : Mme Hélène Daneau, présidente et mairesse de Hatley, Mme Marcella Davis Gerrish, Mairesse de North Hatley, M. Jacques Demers, Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley, M. Vincent Fontaine, Maire du Canton de Hatley et M. Simon Roy, Maire d'Ayer's Cliff.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Kyanne Ste-Marie, secrétaire-trésorière de la Régie et directrice générale du Canton de Hatley.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Autorisation pour tenir la rencontre en visioconférence
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 16 février 2022
5. Contrat de la direction générale et secrétaire-trésorière de la Régie
6. Adoption du plan d'adaptation aux changements climatiques proposé à la Fédération canadienne des municipalités par le COGESAF, coordonnateur du projet Acclimatons-nous.
7. Résolution de concordance, de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 1 597 100 \$ qui sera réalisé le 23 mars 2022
8. Adjudication d'un emprunt par billets au montant de 1 597 100 \$ en faveur de la Banque Royale du Canada
9. Programme stations de nettoyage d'embarcations 2022-2023
10. Adoption des comptes à payer
11. Période de questions
12. Clôture de la séance

22-03-16.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La Présidente constate le quorum à 9 :37 et déclare la séance ouverte.

22-03-16.02

**AUTORISATION POUR TENIR LA RENCONTRE EN
VISIOCONFÉRENCE**

Le conseil de la Régie siège en séance ordinaire ce 16 mars 2022 par visioconférence.

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et son plus récent renouvellement par le décret 214-2022 du 9 mars 2022, en vigueur jusqu'au 18 mars 2022;

**IL EST PROPOSÉ PAR SIMON ROY
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

D'AUTORISER l'enregistrement vidéo de la séance du conseil ainsi que sa diffusion sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-16.03

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS
ET RÉSOLU**



D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-16.04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 FÉVRIER 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 16 février 2022 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-16.05

CONTRAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE.

SIMON ROY SE RETIRE DE CETTE DISCUSSION

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a soumis une proposition de contrat de service au Conseil de la Régie du Parc Régional Massawippi;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCELLA GERRISH
ET RÉSOLU**

QUE le Conseil de la Régie du Parc Régional Massawippi accepte le contrat de service proposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

QUE le Conseil de la Régie du Parc Régional Massawippi accepte d'honorer les modalités du contrat et ce rétroactivement au 16 février 2022 soit la date officielle de la nomination de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-16.06

ADOPTION DU PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES PROPOSÉ À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS PAR LE COGESAF, COORDONNATEUR DU PROJET ACCLIMATONS-NOUS.

ATTENDU QUE le COGESAF a obtenu du financement de la Fédération canadienne des municipalités pour la réalisation du projet *Gestion intégrée et adaptée des barrages et résilience des communautés locales face aux changements climatiques*;

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale du Parc Régional Massawippi Massawippi a appuyé le projet du COGESAF et a contribué à hauteur de 15 000\$;

ATTENDU QUE la Régie a autorisé le COGESAF à entreprendre des démarches auprès de la Fédération canadienne des municipalités;

ATTENDU QU'un *Plan d'adaptation des barrages aux changements climatiques et aux communautés locales* a été déposé comme livrable à la Fédération canadienne des municipalités en février 2022;

ATTENDU QUE les municipalités constituant la Régie ont accepté de participer aux séances de co-construction du plan de gestion du barrage de North Hatley dans le cadre du projet Acclimatons-nous!

**IL EST PROPOSÉ VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU**

QUE la Régie adopte le *Plan d'adaptation des barrages aux changements climatiques et aux communautés locales* préparé par le COGESAF.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



22-03-16.07

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE
1 597 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 23 MARS 2022**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 597 100 \$ qui sera réalisé le 23 mars 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2016-01	1 597 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2016-01, la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR SIMON ROY
ET RÉSOLU**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 23 mars 2022;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 23 mars et le 23 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la Présidente et le la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	25 700 \$	
2024.	26 400 \$	
2025.	27 300 \$	
2026.	28 200 \$	
2027.	29 000 \$	(à payer en 2027)
2027.	1 460 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2016-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 mars 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-16.08

**ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 597 100
\$ EN FAVEUR DE LA BANQUE ROYALE DU CANADA**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	16 mars 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 10 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	23 mars 2022
Montant :	1 597 100 \$		

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 mars 2022, au montant de 1 597 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

25 700 \$	3,22000 %	2023
26 400 \$	3,22000 %	2024
27 300 \$	3,22000 %	2025
28 200 \$	3,22000 %	2026
1 489 500 \$	3,22000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,22000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

25 700 \$	2,15000 %	2023
26 400 \$	2,50000 %	2024
27 300 \$	2,75000 %	2025
28 200 \$	2,90000 %	2026
1 489 500 \$	3,00000 %	2027

Prix : 98,62700

Coût réel : 3,29925 %

3 - CD DES DEUX RIVIÈRES DE SHERBROOKE

25 700 \$	3,41000 %	2023
26 400 \$	3,41000 %	2024
27 300 \$	3,41000 %	2025
28 200 \$	3,41000 %	2026
1 489 500 \$	3,41000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,41000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS
ET RÉSOLU**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi accepte l'offre qui lui est fait de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 23 mars 2022 au montant de 1 597 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2016-01. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-16.09

PROGRAMME DE STATIONS DE NETTOYAGE D'EMBARCATIONS 2022-2023

ATTENDU QUE le ministère de la Faune des forêts et des parcs présente, pour l'année financière 2022-2023 le programme « stations de nettoyage et d'embarcations »

ATTENDU QUE ce programme participe à la lutte contre les espèces envahissantes et les organismes pathogènes de la faune aquatique en encourageant l'implantation ou la réfection de stations de nettoyage d'embarcations.

ATTENDU la découverte l'année dernière de la présence de moules zébrées dans le lac Massawippi.

ATTENDU QUE la Régie du Parc régional Massawippi souhaite se doter d'une nouvelle station de lavage à l'eau chaude afin de répondre aux objectifs de la Régie du Parc en matière de protection du lac Massawippi.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS
ET RÉSOLU**

D'AUTORISER Kyanne Ste-Marie, Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Régie du Parc Régional Massawippi tous les documents relatifs à la demande de soutien financier pour le programme de stations de nettoyage d'embarcations 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-16.10

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques d'octobre à mars est remise au Conseil

202100147 à 20200007

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

D'AUTORISER la direction générale à procéder aux paiements de ces fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-16.11

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

22-03-16.12

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente propose la clôture de la séance à 9 :42

Hélène Daneau
Présidente

Kyanne Ste-Marie
DG et Secrétaire-trésorière